

ARRÊTÉ

**relatif à la souscription d'un emprunt bancaire à long terme
auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes**

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu la délibération du Conseil départemental de la Savoie en date du 1^{er} juillet 2021 fixant les délégations du Conseil départemental à son Président ;

Vu la délibération du Conseil départemental de la Savoie en date du 13 décembre 2024 autorisant Monsieur le Président à souscrire un emprunt bancaire à long terme en 2025 ;

Considérant que pour couvrir les besoins de financement de l'exercice 2025, le Conseil départemental de la Savoie a besoin de recourir à un emprunt bancaire à long terme de dix millions d'euros ;

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, offre la plus adaptée aux besoins du Département de la Savoie, au terme de la consultation lancée le 28 novembre 2025 ;

Sur proposition du Directeur général des services départementaux,

arrête

ARTICLE 1^{er} :

Il est souscrit, auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, un emprunt bancaire répondant aux principales caractéristiques suivantes :

- ✓ Objet du contrat : financement à long terme
- ✓ Montant : 10 000 000 € (dix millions d'euros)
- ✓ Durée : 15 ans
- ✓ Taux d'intérêt : EURIBOR 12 mois + 0,73 %
- ✓ Floor : taux d'intérêt (index + marge) flooré à zéro
- ✓ Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 4% du capital remboursé. En cas de passage à taux fixe, le remboursement anticipé est possible à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle.

- ✓ Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- ✓ Modalités d'amortissement du capital : progressif
- ✓ Modalités de paiement des intérêts : périodicité annuelle
- ✓ Commission d'engagement : 0,05% du montant financé, soit 5000 €.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur général des services départementaux et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sur le site internet du Département (www.savoie.fr).

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,



0 5 DEC. 2025

Isabelle ROBERT

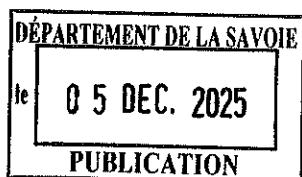
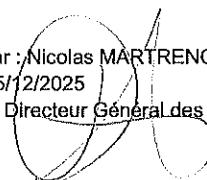
Secrétaire générale

Fait à CHAMBERY,

Le Président du Conseil départemental

Par délégation

Signé par : Nicolas MARTRENCHEARD
Date : 05/12/2025
Qualité : Directeur Général des Services



Contrôle légalité

Le **0 5 DEC. 2025**

ACCUSÉ RÉCEPTION